



SOMMAIRE

EDITO - page 1

Article grand format - La pilule contraceptive : genèse, conséquences et analyse éthique - page 2

DES NOUVELLES DU RÉSEAU - page 16

Cosette et Gavroche - page 16

Institut de théologie du corps - page 16

Le Collège Supérieur - page 17

Note des évêques de France sur la PMA - page 18

ÉDITO

Chers Chers Amis,

A nouveau, un projet de loi inique se présente à l'assemblée nationale. Si cette loi est votée, le droit à l'enfant primera sur le droit de l'enfant, l'homme sera réduit à un fournisseur de gamètes et la médecine sera là pour répondre à un désir et non plus pour soigner

Monsieur Macron et sa majorité sont prêts à tout :

- Les états généraux de la bioéthique ont été jetés à la poubelle
- Les études qui montreraient que les enfants sans père n'ont aucun problème sont biaisées
- L'opposante à la PMA, Agnès Thill a été exclue du parti et n'a eu que quelques minutes de paroles. Avec trois autres députés, elle a saisi le conseil constitutionnel
- Le règlement de l'assemblée nationale a été modifié pour limiter les débats

Nous devons nous manifester ! A chacun de trouver le meilleur moyen : manifester le 1er décembre dans votre ville et le 19 janvier à Paris en est un bon.

Dans ce numéro, Alain Fumey nous livre une synthèse du livre remarquable de madame Debusquat : « j'arrête la pilule ».

Vous trouverez en fin de lettre quelques offres et demandes d'association

Bonne lecture

Patrick RECIPON
Président

LA PILULE CONTRACEPTIVE : GENÈSE, CONSÉQUENCES ET ANALYSE

Cette étude se propose de donner une synthèse du livre remarquable de S. Debusquat (« J'arrête la pilule »)^a.

L'auteur est une femme qu'on peut décrire en première approche comme féministe de gauche, tant par son activité professionnelle que par les opinions professées. Nous soulignons cependant la qualité factuelle exceptionnelle de l'étude, dont nous ne voyons pas aujourd'hui d'équivalent^b.

La première partie parlera de la genèse du produit et des circonstances troublantes de son autorisation ; la seconde abordera les principales conséquences recensées, sur la santé des femmes qui en consomment, mais aussi sur la santé publique : il existe une exposition passive aux hormones synthétiques aussi bien qu'à la fumée de cigarette ; ses dégâts sont moins immédiatement perceptibles mais beaucoup plus ravageurs.

Des faiblesses apparaissent dans la dernière partie où l'auteur s'aventure sur les positions de l'Eglise Catholique ; ses connaissances dans ce domaine sont dramatiquement limitées et nous nous permettrons d'en donner un aperçu plus exact.

« Libération » de la femme ?

Contrairement à une idée reçue, [le contrôle des naissances] n'a pas attendu [les moyens contraceptifs de la deuxième moitié du XXème]. La petite révolution apportée par la pilule et le stérilet n'est que la seconde étape d'une évolution commencée au moins deux siècles plus tôt. La pratique de la contraception a commencé à se répandre à travers l'ensemble de la population au cours de la 2de moitié du XVIIIème, et son efficacité a atteint un tel niveau qu'aucune des générations nées après 1870 n'a eu plus de 2,7 enfants (en moyenne) par femme [en France]^c. Cette évolution semble générale en occident ; par exemple les Etats Unis passent de 7 enfants par femme en 1800, à 2,2 en 1930 ; ce chiffre remonte à 3,7 en 1957, période de développement économique.

Les explications avancées (prostitution, avortement) ne tiennent pas : la première est limitée par son coût financier et la seconde reste un phénomène marginal sans poids démographique^d.

Par la suite, la contribution des moyens modernes a eu comparativement un impact faible puisque la natalité en France est seulement passée de 2,6 à 2 enfants par femme. Dans cette réduction il faut sans doute prendre en compte l'avortement massif (presque une grossesse sur 4 ces dernières années) comme facteur majoritaire.

^a Complétée au besoin par d'autres sources dont l'ouvrage du Pr. H. Joyeux (« La pilule contraceptive ») ; ce dernier décrit avec précision les mécanismes biologiques en œuvre, les doses ; il donne une parole légitime à l'encontre du discours uniforme usuel ; L'enquête de SD est cependant plus incarnée et percutante, et par certains côtés, prophétique

^b Cela ne signifie pas l'inexistence de telles autres approches : nos lecteurs avertis pourront nous faire part de leurs remarques (reseau.vie@laposte.net)

^c Henri Leridon, démographe

^d Pour la petite histoire, les militants de l'avortement ont admis, plusieurs années après la loi Veil, avoir multiplié

Est-ce une « libération sexuelle » ? Pour l'homme certainement : dans les milieux hippies il n'était pas rare de penser que la femme n'avait plus de raison de dire 'non'. Et l'idée masculine dominante actuelle semble bien être : « c'est à elle de faire attention, les conséquences ne sont pas mon problème ».

La genèse

L'invention américaine a été précédée par celle, sans incidence, de l'Infecundin en Hongrie soviétique de 1930.

En Occident le personnage central de ce produit inclassable^e est une Margaret Sanger (1879- 1966). Son enfance est difficile dans une famille de 11 enfants, avec un père indélicat, au surcroît insensible au bien-être de sa femme. Adulte, Margaret est une jeune femme gracieuse et réservée, volontaire, à l'appétit sexuel vorace. Mariée à 22 ans, elle quitte brutalement un mari aimant, à la situation confortable, et ses trois enfants en 1913, pour l'Europe. L'une des raisons de son départ est son militantisme ouvert en faveur des comportements libertins, par le biais de publications.

Son périple l'amène à croiser les premières personnalités de son réseau ; tous libertins, et favorables à l'idée d'un « contrôle des naissances^f ». De retour aux Etats Unis, elle continue une vie de célibataire et rencontre à 42 ans un riche industriel, de vingt ans son aîné. Elle pose ses conditions pour l'épouser : il doit financer tous les organismes par lesquels elle diffuse ses idées. Cela lui permet de consolider son réseau de mécènes fortunés. Héritière de son époux une vingtaine d'années plus tard, elle finit par croiser la route de Gregory Goodwin Pincus (1903-1967).

GG Pincus est un biologiste brillant, qui s'est spécialisé dans la reproduction des mammifères. Ses expériences, même couronnées de succès, soulèvent de graves questions éthiques et il se voit progressivement isolé. Il monte son propre laboratoire en 1944 mais manque de fonds. La participation de M Sanger en 1950 est acceptée sans réserve.

Le cercle fermé où évolue M. Sanger, et dans lequel elle donne des conférences, est proche du KKK et obsédé par la « surpopulation^g » et la « pureté de la race ». Leur principale préoccupation est la « prolifération des races noires et hispaniques^h ».

La mise au point

Les premiers tests des effets combinés œstrogènes / progestérones sont réalisés à l'insu de tous, y compris des patients. C'est un fiasco, dû aux effets secondaires.

^e Défini comme un médicament, il est administré à un organisme sain pour y introduire une perturbation ; la dose d'hormone de synthèse est, en ordre de grandeur, jusqu'à 100 fois supérieure à la naturelle au cours du cycle, et beaucoup moins subtile ; voir plus loin

^f Dans l'esprit de ces personnages, cette expression est bien à comprendre comme l'institution d'une autorisation à se reproduire, naturellement limitée à ceux dont le capital génétique est avantageux

^g Pour ceux qui n'auraient jamais rencontré ce calcul, voici de quoi relativiser sérieusement l'idée de « surpopulation » ; en admettant une population mondiale de 10 Mds h (évaluation par la plupart des démographes du maximum attendu), et avec une densité approximative de 1 habitant pour 2 m², comparable à une foule dense sans excès, l'ensemble de la population mondiale tient sur la petite île de la Sardaigne. Il n'existe pas non plus de risque potentiel de famine : la surface cultivée a fortement diminué depuis un siècle.

^h Leur conception de la société en classes dirigeantes / serviles est illustrée par le roman d'A. Huxley, Le meilleur des mondes. Il n'est pas anodin que le premier directeur général de l'Unesco en 1946 soit Julian Huxley, son frère, eugéniste convaincu : il lui donnera l'orientation qu'on connaît.

Les eugénistes ne désarment pas et préconisent un test plus important sur l'île de Porto Rico, dont les habitants sont moins susceptibles de se plaindre. Les essais commencent en 1955 ; au bout de trois mois c'est un échec total mais GP n'en tient pas compte et, avec MS, annonce la mise au point d'un contraceptif oral.

Les essais se poursuivent à la recherche d'un bon dosage mais les femmes abandonnent en masse et se plaignent d'effets secondaires (migraines, œdèmes, troubles de l'humeur...) que Pincus n'écoute pas. Un artificeⁱ gonfle artificiellement l'importance de l'échantillon et GP présente son produit à l'industriel Searle, producteur dominant dans les hormones de synthèse. Il occulte les aspects négatifs, en particulier le décès inexplicable de plusieurs jeunes femmes en parfaite santé.

Pour obtenir l'autorisation de la FDA^k, il présente son produit comme « régulateur des troubles du cycle » ; *Enovid*® est autorisé le 10 juin 1957. L'année d'après, c'est la conversion en « moyen de contraception ». L'approbation surprend tout le monde, au vu des nombreuses mises en garde consécutives à des études complémentaires ; le secret sur ses circonstances n'a toujours pas été levé.

Les agences européennes emboîtent le pas sans contrôle ; en France c'est la *Loi Neuwirth de 1967*^l. Des voix discordantes se font rapidement entendre et diverses enquêtes (par ex. sénateur Gaylord Nelson en 1970, sénateur Ted Kennedy en 1975) mettent à jour des effets secondaires graves et des fraudes massives dans la conduite des études et l'élaboration des rapports. Ces enquêtes restent sans effet. On peut relever que les profits gigantesques des producteurs leur ont permis de créer un réseau jusqu'aux plus hautes sphères du pouvoir^m. Aujourd'hui alliée avec les géants Monsanto et Pfizer, l'ancienne entreprise Searle semble devenue intouchable.

Une pilule pas si rose

En France, pays largement dominant pour la consommation de piluleⁿ, la prise de conscience est venue par une jeune fille, Marion Larat, victime d'un AVC dû à la pilule en 2006. D'abord ignorés, son procès puis son témoignage^o prennent une ampleur inédite en 2013 par la publication de son histoire dans un grand quotidien de référence. Les ventes de pilule chutent brutalement. Curieusement une partie des acteurs médicaux s'efforcent de contrer cette

ⁱ Le nombre de femmes restant limité, GP présente ses tests en nombre de cycles, plus flatteur

^j Il investira dans sa compagnie, ce qui l'enrichira considérablement

^k Débordée et en sous-effectif notoire à cette époque

^l Lucien Neuwirth : franc-maçon au sein de la grande loge de France ; il complètera la loi par la création en 73 du Conseil supérieur de l'Information Sexuelle, de la Régulation des Naissances et de l'Education Familiale (CSIS)

^m Un certain Donald Rumsfeld, ancien PDG de la société Searle, nomme à la tête de la FDA un dirigeant favorable

ⁿ 56% des Françaises en 2000 ont recours à la pilule, 41% aujourd'hui ; 14% seulement pour la population mondiale, au 3ème rang derrière la stérilisation (30%) et le stérilet (22%). On peut également rappeler qu'une contraception massive est fortement corrélée à un fort taux d'avortements, contrairement à la « logique intuitive » utilisée dans ce domaine

^o La pilule est amère

tendance en minimisant les risques ; l'argument type est grossièrement « on ne fait pas d'omelette sans casser les œufs ».

A côté des cas spectaculaires de vies brisées par un AVC ou altérées par une embolie, il est désormais difficile d'ignorer l'explosion du nombre de cancers (sein et autres) parallèlement à l'expansion de la pilule^p. Il a pourtant fallu attendre 2005 pour que le CIRC (*Centre International de Recherche contre le Cancer*) classe la pilule dans les « produits cancérigènes de première catégorie », où l'on trouve par exemple l'amiante, le plutonium...

D'autres risques sérieux sont mis en évidence ; certains menacent directement la santé, d'autres seraient de l'ordre d'une altération de la vie quotidienne^q. Pourtant ce contraceptif est toujours autant prescrit, et surtout accepté. Avant d'examiner ce paradoxe, listons rapidement les effets prévisibles pour la majorité des utilisatrices^r.

De manière courante on retrouve migraines, jambes lourdes, nausées, hypertension, douleurs mammaires ou pelviennes, saignements, kystes. Mais également fatigue chronique, anémie, allergies alimentaires, diabète, épilepsie, endométriose, infections diverses, acné, ostéoporose, infertilité précoce, prise de poids, perte de libido, troubles de l'humeur, dépression... Bien des affections d'apparence bénigne s'expliquent par des carences en vitamines, « volées » par les hormones de synthèse.

Et les effets sont longs, très longs à s'atténuer : 20 ans. La maladie de Crohn peut être déclenchée par la pilule ; on peut se consoler en songeant à un illustre prédécesseur (Louis XIII) mais cela ne diminue pas les difficultés quotidiennes. Les sautes d'humeur peuvent prêter à sourire ; un temps... Lorsqu'elles provoquent la détérioration des relations du couple ou avec les proches, ou entraînent des pensées morbides, cela ne fait plus sourire personne. L'infertilité est chose naturelle passé 40-45 ans pour la femme mais à moins de 25 ans on peut trouver amer de se voir privée d'une autre possibilité naturelle à laquelle on aurait pu légitimement aspirer. Le mécanisme est assez simple à comprendre, il suffit d'avoir une conversation avec un vétérinaire.

Vétérinaire ?...

Oui : il est amené à stériliser régulièrement nos petits compagnons à 4 pattes qui deviendraient vite envahissants. Il vous dira qu'après quelques années de pilule en continu, l'utérus d'une chatte est réduit à l'état de papier à cigarettes et aussi fragile. Une anecdote significative : en même temps que la pilule féminine, GG Pincus a testé un produit pour les hommes ; au bout de quelques mois il a mis un terme à l'expérience car les testicules des cobayes commençaient à rétrécir. Cette visibilité extérieure des conséquences de son produit

^p7.000 nouveaux cas annuels de cancers du sein en 1975 ; 60.000 en 2013 ; mais rassurez-vous, en tout

« seulement » une femme sur 8 est concernée par un cancer du sein au cours de sa vie – on ne parle naturellement pas des autres types de cancer

^q Les principales intéressées peuvent contester cette description : il s'agit d'une première approche, de même qu'un saut en parapente présente des risques considérables au regard d'un verre de vin ; en sachant que ce dernier peut conduire à des conséquences similaires derrière un volant...

^r Seules 5 sur les 70 premières participantes – à leur insu – à l'expérimentation de GG Pincus ne déclareront aucun effet secondaire

aurait conduit inéluctablement à son échec^s ; alors qu'on ne voit pas ce qui se passe à l'intérieur d'un corps féminin...

Comme disait un des cofondateurs du planning familial en France, pourtant diffuseur massif de ce contraceptif, surtout auprès des adolescentes : « Si j'étais femme, sachant ce que je sais de la physiologie féminine, vous me paieriez cher pour me faire avaler la pilule^t. »

Si ce problème était aussi critique, cela se saurait, non ?

Mais comment est-il possible, avec tous les moyens de contrôle modernes, que des études incomplètes, biaisées ou frauduleuses continuent à s'imposer ? Avec tous les organismes, d'état ou ONG indépendantes, qui pinaillent sur des détails anecdotiques, comment passer à travers ? Et surtout comment se fait-il que les femmes soient si mal informées de ces « inconvénients » ? Que seuls de rares médecins leur en parlent, et d'encore plus rares gynécologues ?

Nous laisserons le lecteur répondre lui-même pour les ONG. Connaître leurs principaux financeurs (qui paye, combien, quels buts annexes derrière les idées professées...) est un très bon début. Certaines font un travail remarquable mais elles sont rares dans les « grandes enseignes » ; c'est un simple phénomène humain, conséquence d'un fait connu : nous ne sommes pas des anges ; au bout d'un certain temps, l'intérêt personnel tend à prendre le dessus. Bien souvent des bénévoles généreux se mettent sans le savoir au service de dirigeants dont ils combattraient vigoureusement les buts s'ils les connaissaient.

En ce qui concerne médecins et gynécologues, le simple bon sens permet de comprendre le fonctionnement. Sortis de leurs études, ils se retrouvent en général assez rapidement avec une clientèle qui occupe largement leurs journées. Les effets secondaires des contraceptifs ne font pas partie du cursus universitaire, ni les alternatives aux principaux, pilule et stérilet. Le temps de formation personnelle est difficile à trouver ; de surcroît l'information provient pour l'essentiel des laboratoires eux-mêmes – et dans leur emploi du temps surchargé c'est tout de même plus accessible de se retrouver invité à une conférence dans un lieu confortable avec cocktail offert.

Pour les organes publics dont c'est précisément la mission, d'une part ils sont – curieusement – en sous-effectif chronique et d'autre part leur influence est limitée, lorsqu'ils ne sont pas simplement pilotés par des proches d'industriels. Le mécanisme est en partie décrit plus haut, avec les enquêtes sénatoriales (!) sans effet. Il serait illusoire d'imaginer le continent européen indemne de ces pratiques. On a vu au plus haut niveau des personnes bénéficiant de prébendes plus ou moins maquillées en n'importe quoi ; cette situation est pérennisée par la docilité du bénéficiaire. D'autres suspectés d'un minimum d'intégrité sont écartés par des ennuis divers. Martin Hirsch, cité par SD, résume le problème ainsi :

« La problématique des conflits d'intérêts n'est pas à la marge du système de santé. Elle n'est même pas une question marginale. Elle n'est pas une question de déviance [...] elle est centrale. Y répondre, ce n'est pas pourchasser quelques praticiens malhonnêtes, c'est modifier les équilibres structurels des relations entre les institutions publiques et privées. »

^s Et non, comme l'affirme SD avec un brin d'aveuglement, pour un simple machisme visant à préserver la virilité masculine ; le machisme existait naturellement mais pas à ce niveau-là : seul le profit comptait

^t Dr Pierre Simon, gynécologue et endocrinologue

Mais le mécanisme en question ici met en jeu le tissu médiatique : si l'acheteur perd confiance, il n'achète plus ; ergo il faut entretenir la confiance et lui dire ce qu'il a envie d'entendre : « Tout va très bien, madame la marquise... »

Lorsqu'une étude un peu sérieuse et inattaquable se présente, le contrefeu est désormais rôdé : l'industriel concerné finance une étude « indépendante », présentant toutes les apparences de la rigueur, aux conclusions rassurantes. Bien sûr les biais statistiques, 'oublis', regroupements douteux, les rendent scientifiquement sans valeur mais il faut du temps pour le voir et seules les conclusions sont diffusées largement, massivement, et leur impact écrase toutes les contradictions, même les plus évidentes.

Mais la presse indépendante, le journalisme – contre-pouvoir ?...

Eh bien, la quasi-totalité des médias est la propriété d'une poignée de personnalités et actionnaires influents ; ou bénéficient d'une publicité lucrative. C'est un peu compliqué de rédiger un article contre l'avis de son employeur, et guère plus simple de prendre la décision de ruiner son journal et mettre les collègues au chômage avec le tarissement des principaux annonceurs.

Cela va même un peu au-delà. L'étude réellement indépendante et inattaquable est subrepticement noyée, ignorée ; des consignes sont données pour qu'elle n'apparaisse plus. L'auteur de l'article peut témoigner que la simple citation du livre du Pr Joyeux, pourtant préfacé par Luc Montagnier, provoquait le rejet d'un vulgaire commentaire. On apprend ainsi beaucoup par le rejet des commentaires...

Restons optimistes : ce qui est caché vient toujours à la lumière un jour ou l'autre, telle l'affaire du « sang contaminé ». Et il y a ici bien plus que le sang contaminé.

Un problème de santé publique

Un autre problème, moins visible mais aux conséquences beaucoup plus désastreuses à terme, vient de la nature même de la pilule. C'est de très loin plus inquiétant et réel que la 'fonte des glaces' ou un hypothétique 'changement climatique' – pléonasme – dont la part anthropologique semble dérisoire. Les études existent, nombreuses, détaillées, scientifiquement irréfutables ; curieusement nos dociles médias semblent ne pas les connaître.

Tout le monde connaît le terrible, haïssable 'bisphénol A' : c'est un « perturbateur endocrinien », c'est-à-dire qu'il interagit avec les hormones produites naturellement par le corps^u et en altère le fonctionnement ou celui de ses descendants. Un tel produit présente également des effets à long terme sur des populations – malformations, décès prématurés, augmentation de la fréquence de diverses maladies, mais aussi modification pathologique de la population elle-même : infertilité, déséquilibre sexué...

C'est la description même de la pilule. Et aussi de beaucoup de produits anticancéreux, car bien des tumeurs sont sensibles aux hormones. Et la pilule est au 'bisphénol A' ce qu'un neuroleptique est à une tisane relaxante... La bonne nouvelle, c'est qu'une femme qui prend la pilule n'a plus aucune raison de traquer les divers produits à mauvaise réputation dans l'alimentation ou les crèmes de soin : elle est déjà au top des risques.

^u Selon l'ANSES, un perturbateur endocrinien est « une substance chimique d'origine naturelle ou artificielle qui peut interférer avec le fonctionnement des glandes endocrines [...] responsables de la sécrétion des hormones. [Notamment en mimant] l'action d'une hormone naturelle »

La mauvaise nouvelle... En fait il n'en existe pas une mais beaucoup.

Tout d'abord les doses. Le taux d'hormones libérées dans le corps féminin évolue au cours d'un cycle naturel, selon les 'besoins' physiologiques finement réglés. Pour les œstrogènes, la quantité varie entre 0,2 et 1,8 µg^v ; pour la progestérone c'est de l'ordre de 5 à 50 µg. En comparaison la pilule la moins dosée libère uniformément 15 µg d'œstrogène synthétique – en général éthynylestradiol ou EE2 – et 500 µg de progestérone chaque jour ; nous laissons les utilisatrices évaluer les proportions et préciser au besoin selon la notice de leur propre plaquette. Il s'agit là des quantités les plus faibles possibles ; certaines pilules présentent des évolutions sur le cycle – plutôt œstrogène au début et progestérone à la fin – mais cela ne modifie pas fondamentalement les données.

Pour faire court, le cycle naturel est un peu la culture du bonsaï soigneusement adaptée aux besoins ; l'hormone de synthèse se comporte ici comme le labour du tracteur en plein champ avec épannage uniforme d'engrais et pesticides. Voilà pour le début.

Ensuite on trouve la 'libération' de tous ces produits dans la nature ; car ils ne sont pas tous dégradés par le corps, on les retrouve dans les eaux usées^w. Les bactéries des stations d'épuration ne sont pas en mesure de dégrader ces composés chimiques, surtout en telle quantité^x. Dans les effets constatés sur les populations animales on trouve une féminisation marquée des espèces, corrélativement à un accroissement massif des malformations génitales des mâles restants, conduisant dans certains cas à l'extinction locale par défaut d'apport de gamètes mâles. On est tenté de faire le parallèle avec l'augmentation massive, inexplicée, de l'infertilité masculine, parfois après une période de fécondité.

Mais « tout va très bien, madame la marquise... » Car ce n'est pas fini.

Ce que les chercheurs ont observé, c'est que l'EE2 se combine sournoisement (la vilaine !) avec d'autres molécules aussi peu sympathiques, style pesticides ; et ces « supramolécules » se renforcent mutuellement pour des effets plusieurs fois décuplés... « Ben... on n'est pas dans la m...^y »

Mais rassurez-vous, nos responsables réagissent jusqu'au plus haut niveau. L'EE2 est une substance sans danger pour les eaux souterraines (loi française de 2009) ; les risques pour l'eau potable sont négligeables... Peu de données 'robustes' sont disponibles (ANSES, 2013) ; mais la Commission Européenne qui prend si bien soin de nous et légitime ainsi sa pérennité... a été condamnée pour avoir manqué à ses obligations en ce qui concerne les perturbateurs endocriniens, malgré une obligation claire, précise et inconditionnelle (Tribunal de l'Union Européenne, 2015). Tout le monde a pu être témoin des lourdes sanctions contre les membres de la Commission et son principal responsable, ainsi que des fortes mesures indispensables prises à la suite de ce jugement... Non ? Il n'y a rien eu ? Ah, les responsables

^v µg = micro gramme, le millième d'un mg (milligramme), lui-même le millième d'un gramme ; il s'agit de la quantité totale d'hormone dans le corps, calculée pour une moyenne de 5 litres de sang

^w Quand on fait pipi...

^x Le lien vers une étude canadienne dont les auteurs ne semblent pas présenter les mêmes inhibitions que leurs homologues européens sur ce sujet : https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Ouvrages_de_reference/Art_Technique_Effluents_municipaux-Mars_2013.pdf

^y Coquille ignorée d'un rapport de l'IFREMER 2009

ont reçu de hautes responsabilités lucratives dans diverses entreprises industrielles après leur mandat ?

Alternatives à la pilule

Innombrables sont celles qui, ayant arrêté la pilule s'exclament « Je revis ! C'est comme si on m'avait ôté une chape de plomb. » Certaines ont cependant des difficultés car la pilule peut créer une forme (physiologique) de dépendance. Il semble qu'un sevrage progressif soit prudent. Mais le mieux est, comme le tabac ou la drogue, de ne jamais commencer. SD a listé de façon pratiquement exhaustive les moyens actuels, dont nous donnerons les principaux. Le scepticisme potentiel de bien des lecteurs est compréhensible, surtout au vu du matraquage médiatique décrit ; nous les renvoyons au livre dans sa dernière partie, ce sont ses chiffres que nous avons conservés.

Gardons également en tête que la régulation des naissances n'a pas attendu la pilule et que les moyens artificiels de la seconde moitié du XXème sont majoritairement sources de désagréments pour les femmes. N'oublions pas enfin que l'efficacité théorique d'un produit diffère souvent sensiblement de sa réalité : par les interactions avec d'autres molécules (la pilule est par exemple neutralisée par certains médicaments), le défaut de fiabilité (le condom présente par exemple des 'pores' de grosseurs variables et certains laissent passer les minuscules spermatozoïdes²) et surtout le facteur humain : comment ne pas oublier, en toute circonstance, d'avaler un comprimé à prendre chaque jour, sauf pendant une semaine sur quatre parfois...

Formulons une hypothèse : vous êtes une jeune femme en bonne santé et entendez le rester sans devoir supporter les effets secondaires qui altèrent plus ou moins votre vie quotidienne. Vous optez pour l'une des méthodes qui vous préserve et contribue à votre épanouissement personnel mais votre petit ami tord le nez et prétend vous imposer de poursuivre ce qui ne lui demande aucun effort et vous laisse « disponible » à son profit : c'est sans doute le moment d'interroger la réalité des sentiments qu'il vous porte et le placer face à ses propres responsabilités. Dans la plupart des cas, vous lui offrez enfin la possibilité d'accéder à la maturité et serez heureusement surprise de sa réaction.

Pour ce panorama des principaux moyens de contrôle des naissances, le premier critère retenu est l'efficacité : la fécondité du couple est de sa propre responsabilité, nul n'a le droit de lui imposer de règle, dans un sens ou un autre. Cela ne signifie pas qu'il est interdit d'en parler mais que le choix final lui revient. Cela ne signifie pas non plus qu'une grossesse inattendue est nécessairement une catastrophe : les innombrables parents de ces heureux 'inattendus' peuvent en témoigner. Nous nous limiterons à l'efficacité pratique, ce qui signifie 'pour une utilisation quotidienne', avec les limites techniques et humaines. Le chiffre indiqué donne le nombre de grossesses pour 100 femmes pendant un an d'utilisation ; par exemple sans moyen contraceptif ni précaution d'aucune sorte, l'efficacité est de 85 : 85 femmes sur 100 seront enceintes dans l'année pour ce régime.

² Patricia Sandoval (« *Transfigurée* ») suspecte le planning familial de fournir intentionnellement de tels préservatifs au vu du nombre de grossesses consécutives à leur utilisation ; l'enquête de David Daleiden (par exemple <http://premiun.lefigaro.fr/actualite-france/2015/07/15/01016-20150715ARTFIG00233-vente-d-organes-de-foetus-la-video-qui-embarrasse-le-planning-familial-americain.php>) qui a mis en lumière les trafics lucratifs de cet organisme tend à confirmer cette hypothèse

Le second critère, peut-être plus important, est celui des effets secondaires : c'est en général pour y mettre fin qu'on abandonne la pilule.

Pilule : efficacité = 8 ; effets secondaires décrits plus haut ;

Implant : efficacité = 0,05 ; mêmes effets secondaires que la pilule ;

Stérilet (DIU) avec hormone : efficacité = 0,2 ; mêmes effets secondaires que la pilule ;

Stérilet cuivre : efficacité = 0,8 ; des effets secondaires – infections, crampes, douleurs, contractions – liés à la présence d'un corps étranger, et d'autres risques – grossesse extra-utérine... – spécifiques ;

Méthode Creighton (naturelle) : efficacité = 3-5 ; pas d'effet secondaire ; formation de quelques heures ;

Symptothermie (naturelle) : efficacité = 0,61 ; pas d'effet secondaire ; formation de quelques heures ;

Auto-observation CLER, glaire cervicale (naturelle) : efficacité = 1-2 ; pas d'effet secondaire ; formation de quelques heures ;

Préservatif masculin : efficacité = 15 ; pas d'effet secondaire.

Noter que l'efficacité des méthodes naturelles peut être modifiée par l'utilisation du préservatif durant la période fertile : cela tient au défaut d'efficacité du préservatif, pour les raisons indiquées. Les femmes qui utilisent ces méthodes affirment en général connaître avec une grande finesse les signaux de leur propre corps, après seulement quelques années.

Un peu de recul

L'un des obstacles à la diffusion de cette étude est le cauchemar de « *faire le jeu des intégristes* ». *Bon d'accord, les mises en garde d'Humanae Vitae étaient justifiées mais nous ne voulons en aucun cas le reconnaître. En premier lieu parce que l'Eglise catholique est « rétrograde, misogyne, contre l'émancipation féminine »* et autres lieux communs.

Nous déplorons que SD ait cru bon de citer, à l'appui de ces opinions politiquement marquées, des références indéfendables^{aa} qui nuisent gravement à la crédibilité de son analyse. Nous la prions également de se pencher avec objectivité sur le véritable enseignement de l'Eglise, et non l'indigeste magma idéologiquement orienté concocté par les anticléricaux au cours du XIX^{ème} siècle. On peut y adhérer ou pas – la liberté est le principe fondamental affirmé dès l'origine de l'Eglise, nous verrons plus loin pourquoi – mais il convient de savoir avec autant d'exactitude que possible ce qui est enseigné. Les quelques lignes écrites dans son livre sur ce sujet montrent avec une franchise non dénuée de fraîcheur son ignorance dans ce domaine.

^{aa} Alfred Kinsey, ouvertement pédophile – la collection de films de son « institut » conduirait à l'incarcération de tout particulier qui se risquerait simplement à la posséder ; AK figure comme « acteur » dans certains – était obsédé par le sexe ; son « enquête », financée par les mêmes réseaux que ceux de Margaret Sanger, était outrageusement biaisée et frauduleuse ; voir par exemple l'étude de JA Reisman et EW Eichel, Kinsey, *Sex And Fraud*

Il semble pertinent de partir des textes, en l'occurrence la bible. Le premier passage montre le Christ tiquer lorsque des pharisiens viennent le confronter à la loi quant à la répudiation de la femme (Mt 19).

Il est d'ailleurs amusant de relever que ces juristes semblaient apprécier modérément son succès auprès de la moitié féminine de l'humanité. Rassurez-vous, le machisme est un travers masculin naturel qu'on retrouve à tous les âges et dans toutes les idéologies ; peut-être davantage encore dans les milieux dits 'féministes' car il y est masqué et s'épanouit sans entraves. Les hommes subissent également leur équivalent féminin mais ce n'est pas dans leur nature de s'étendre sur leurs faiblesses.

La réponse est sans ambiguïté : ce n'était pas l'intention originelle, seulement une concession à vocation temporaire parce qu'ils n'étaient pas capables, à l'époque citée, de franchir d'un bon le gouffre les séparant de la réalisation de l'idéal auquel ils étaient appelés. Les conditions imposées doivent être perçues pour ce qu'elles étaient : un garde-fou pour limiter la 'casse'.

Que dit « l'origine » (Ge 1-3) : d'abord qu'ils sont faits *homme et femme*, et que c'est ainsi qu'ils sont image de Dieu, et non l'un des deux seulement. Ensuite que *l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme* : noter que l'injonction s'adresse uniquement à l'homme ; on peut le traduire par « tu ne laisses pas tomber ta femme parce qu'elle ne te plaît plus, à cause des grossesses ou autre raison. » Visiblement dans l'antiquité ce n'était pas la règle usuelle. Abraham a quitté sa famille qui voulait le contraindre à répudier Sarah. Les très 'démocrates' grecs fortunés avaient couramment trois femmes : pour les enfants, le ménage, et le plaisir. Les esclaves utilisées occasionnellement ne comptaient pas.

La tendance humaine naturelle est que celui qui est en position de force exerce son pouvoir : c'est la thèse de Calliclès (dans *Gorgias*). Il faut donc ramer à contre-courant pour établir et faire respecter les droits des plus faibles. Il faut noter que la condition féminine juive était déjà l'une des plus favorables de l'antiquité. L'Eglise naissante a poursuivi dans la même ligne en s'efforçant de l'améliorer à chaque époque, comme pour tous les faibles et opprimés ; un trait significatif est l'esclavage, contre lequel l'Eglise a lutté de tout temps et se distingue nettement pour cela. Dès le VI^{ème} siècle on retrouve des textes de responsables de premier plan contre l'esclavage (par ex Ste Radegonde qui a eu une énorme influence). Il faut dire que si *tous les hommes sont frères*, conserver l'esclavage est difficilement justifiable. Ce n'est pas le cas d'une autre religion qui a continué à le pratiquer de façon banale officiellement jusqu'au début XX^{ème}, et officieusement encore aujourd'hui.

On pourra par exemple relever que l'Eglise catholique est la première à avoir entériné le mariage par consentement mutuel, vers le X-XI^{ème} siècle ; dans la liturgie du mariage catholique, il est obligatoire de demander publiquement à la femme (comme à l'homme) son accord ; le mariage civil français n'a fait que reprendre ce principe, tout en escamotant l'obligation masculine comme le pratiquaient les pharisiens cités au début. Si vous examinez d'autres religions, vous observerez que ce n'est pas toujours le cas, que ce soit en Moyen ou Extrême Orient. Et les comédies de Molière vous disent sans fard ce qu'il en est du mariage devant notaire au XVII^{ème}, non religieux.

Continuons sur un autre texte prêtant à confusion, Ge 2, où Dieu *façonne une femme* de la côte *qu'il avait tirée de l'homme*. L'explication naïve courante est que « vous voyez bien que la femme est inférieure à l'homme puisqu'elle est tirée de lui. » En fait c'est un contresens ; l'homme, le *glébeux*, est tiré de la terre, la matière brute ; la femme est façonnée à partir d'une

matière déjà élaborée, ce qui suggère une *supériorité* s'il devait y avoir hiérarchie – on se rappelle que le départ interdit toute interprétation de ce type. On est en droit de voir dans cette lecture une tentative d'explication de l'affinité en général de l'homme avec la matière, et de la femme en général pour les relations interpersonnelles.

Un texte essentiel de cette origine mérite le détour, celui qui a été intitulé improprement *la chute* (assez tardivement après l'invention de l'imprimerie) en écho de la vision platonienne de « chute d'une étincelle de divinité » dans une matière foncièrement mauvaise. Le principe pour le juif comme pour le catholique^{bb} est que la matière est bonne, créée paisiblement par la simple parole, contrairement aux mythes similaires qui nécessitent la préexistence de créatures titanesques et une lutte à mort d'où sort une matière tourmentée.

Ce qui est intéressant dans le récit de cette séparation est que l'homme (homme et femme) à qui a été confiée la création en dispose sans contrôle. Sa tâche est de la poursuivre selon son idée, librement. Ge 2 montre un temps idyllique où l'harmonie règne, entre l'homme et la femme, et entre l'homme et Dieu. Deux « arbres » prennent la vedette : celui de Vie, et celui de *la connaissance du bien et du mal*. Relever que l'arbre de Vie n'est pas interdit, et que seul l'autre fait l'objet d'une mise en garde mais que pour autant, aucun verrou, aucune clôture n'en entrave l'accès : Dieu fait confiance. Il respecte la liberté de l'homme au point de s'abstenir de reprendre les rênes alors même que celui-ci s'apprête à rompre unilatéralement la confiance et détériorer gravement cette création unique mise entre ses mains. La sortie du jardin d'Eden n'est autre que le respect de cette liberté : l'homme a choisi la rupture ; les « malédictions » sont le simple énoncé, en forme d'information, des conséquences qu'il aura à affronter. Le dernier geste de Dieu est justement de compassion imméritée, gratuite. Même la fermeture de l'accès à l'arbre de Vie est une mesure de clémence : par la mort il redevient possible à l'homme de retrouver l'harmonie avec Dieu. Mais ce respect absolu, par Dieu, de la liberté de l'homme, a une contrepartie : celui qui se définit comme un de ses disciples a pour obligation de respecter la liberté d'autrui en termes de religion – il n'est pas ici question de la limitation des libertés liées à l'ordre public : c'est le domaine de « César »^{cc}.

Le texte d'Ep 5 doit se lire dans ce contexte : le « *femmes, soyez soumises à votre mari* » ne peut être séparé du « *maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise* » : tout simplement, « votre femme est le centre et le but de votre vie. » On peut trouver un écho de ce commandement dans l'instinct qui pousse en général l'homme à s'interposer face à un danger réel ou supposé^{dd}. Une femme qui aspire en plus à exercer sa domination ne cherche pas un mari mais un caniche. L'interprétation juste semble de laisser chacun exercer sa compétence dans son propre domaine^{ee}. L'homme voit les choses avec davantage de recul en général, ce qui permet de voir plus loin ; mais il peut être myope sur le concret et l'immédiat dans lequel l'avis de la femme est en général plus pertinent – cette division n'est en aucun cas universelle et chaque couple doit trouver l'équilibre qui lui est propre.

bb Luther, et surtout Calvin, contesteront cette lecture ; le puritanisme est né de là

cc On évitera de se limiter ici aux romans anticléricaux concoctés par Voltaire et ses successeurs du XIXème ; ce n'est pas le lieu ici de démonter les ineptes « tuez-les tous, etc. », les absurdes chiffres des « atrocités » de l'inquisition ou le partage des responsabilités des « guerres de religion » : nous renvoyons ici par exemple à l'historien Jean Guiraud, Histoire partielle, histoire vraie (début XXème) et plus récemment, dirigé par Jean Sevilla, « l'église en procès »

dd Voir une étude fouillée de ce phénomène et d'autres dans Warren Farrell, The Myth Of Male Power

ee La Théologie du Corps développée par Jean Paul II précise cette approche rudimentaire

Humanae Vitae

S'il est un texte polémique c'est bien celui-ci. On ne saurait trop recommander sa lecture : c'est un texte court et clair qu'on peut accepter ou rejeter ; mais ce serait une faute intellectuelle de condamner, non le texte, mais une interprétation partielle et partiale^{ff}.

Le premier point à garder en tête est que ce texte s'adresse à tous mais ne s'impose qu'aux catholiques. L'image d'une « église totalitaire » est un fantasme du XIX^{ème} qui n'a jamais existé. Par exemple lorsque l'empereur romain Constantin a imposé le christianisme comme religion officielle, il n'a pas supprimé le culte païen, ni même les généreuses 'subventions' (selon le terme actuel) qui lui étaient octroyées. Et l'Église naissante n'a jamais réclamé son abolition : les divers cultes païens se sont progressivement éteints d'eux-mêmes parce que la comparaison avec la religion chrétienne était sans appel.

Pour autant il serait sans doute imprudent de rejeter cet enseignement d'un revers de main négligeant, sans l'examiner attentivement.

Le contexte est bien celui du mariage catholique, libre, éclairé ; et définitif : ce point est la principale protection de la femme ; l'homme s'enflamme facilement mais sa tendance tout aussi naturelle n'est en général pas la constance et la fidélité (*l'acte de répudiation des pharisiens...*) Les femmes qui se retrouvent seules à élever leurs enfants – on parle de celles qui, mariées avec un amour sincère, se retrouve 'larguées' parce qu'une jeunette... – peuvent témoigner de l'amertume de leur situation.

Nul n'est contraint de se marier « à l'église », ni même de se marier tout court ; ceux qui en font le choix s'engagent à en respecter tous les aspects. Ce serait une mauvaise idée de tenter de frauder dans ce domaine : d'une part le mariage serait invalide, 'nul', les deux protagonistes ne seraient tout simplement pas mariés. D'autre part c'est de la dernière stupidité d'imaginer tromper Dieu et extrêmement périlleux de prétendre l'utiliser pour ses propres desseins. Au contraire ceux qui vivent pleinement ce *don mutuel total et définitif* y trouvent un épanouissement et une joie incomparablement plus intenses que la simple somme des deux parties.

Le socle : l'union est inséparable de l'amour, et celui-ci débouche naturellement sur la procréation.

Le faux-sens : « *l'Église veut réduire les femmes à leur seule fonction reproductive* » et « *elle veut que la femme enchaîne grossesse sur grossesse.* »

Ce que dit l'Église : *Par l'union des époux se réalise la double fin du mariage : le bien des époux eux-mêmes et la transmission de la vie.* [...] (CEC⁹⁹ 2363)

Un aspect particulier de la responsabilité [des époux] concerne la régulation de la procréation. Pour de justes raisons, les époux peuvent vouloir espacer les naissances de leurs enfants. Il leur revient de vérifier que leur désir ne relève pas de l'égoïsme mais est conforme à la juste générosité d'une paternité responsable. (CEC 2368)

^{ff} Voir par exemple http://w2.vatican.va/content/paul-vi/fr/encyclicals/documents/hf_p-vi_enc_25071968_humanae-vitae.html

⁹⁹ Catéchisme de l'Église Catholique

Le premier rappelle que non, la femme n'est pas cantonnée à ses couches, sa cuisine et son ménage, mais qu'elle a une autre fécondité à cultiver, encouragée et soutenue par son mari, dans sa vocation particulière et personnelle. De même qu'il lui appartient d'aider son mari à devenir pleinement homme et réaliser sa propre vocation. Simplement le *devoir d'état* des époux est bien leur vocation paternelle et maternelle, qui reste prioritaire : c'est si facile, pour l'un et l'autre, de fuir ses responsabilités pour des activités extérieures d'apparence si attrayante...

Le deuxième contredit « l'obligation » de faire des enfants ; il redit, comme d'autres avec insistance, que le choix d'une naissance appartient sans partage aux époux, avec deux mises en garde : tout acte d'union doit rester ouvert à la part d'imprévu, même si tout est fait pour le limiter au maximum ; de plus les époux doivent s'interroger en toute lucidité et honnêteté sur la paresse potentielle conduisant à se fermer à une nouvelle naissance.

Le n° 2370 du CEC résume l'encyclique en ce qui concerne les méthodes de régulation employées. Il met l'accent sur l'augmentation de la tendresse entre époux, la maîtrise de soi pour l'homme et le respect de la femme par les méthodes dites *naturelles* ; et pointe la chosification du corps de la femme (surtout), de l'homme (parfois) et de l'acte lui-même par les méthodes artificielles. Rappelons également que ces dernières ouvrent la voie, pour l'homme, aux *aventures* : outre les effets décrits sur la santé de la femme, est-ce bien raisonnable pour elle de favoriser les conditions de sa propre répudiation même si le nom a changé ?

« C'est totalement irréaliste, votre truc : que faites-vous du désir, des pulsions ? »

Excellente question. L'Eglise a deux réponses : d'une part *celui qui regarde une femme pour la désirer a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur*. Encore une fois on relève que l'exigence est envers l'homme... La loi juive mettait les deux protagonistes à égalité ; l'épisode de la « femme adultère » est une bonne illustration de la dérive machiste, et la défense de la femme par le Christ remet les pendules à l'heure. Pour faire court, le désir s'aggrave quand on s'y complait, qu'on l'entretient ; le *rejetez-vous le péché ?* du baptême ou de la veillée pascale prend ici tout son sens : dominer le désir est un apprentissage de la volonté. Cela fait aussi partie du rôle de la femme d'éduquer son mari à contrôler ses pulsions. On peut même lire Ge 2 à cette lumière : lorsque l'homme la décrit comme *'l'os de mes os, la chair de ma chair'* et lui donne le nom de femme, tirée de l'homme, il n'est pas interdit de comprendre que c'est la femme qui transforme le mâle en homme.

« C'est bien joli mais inévitablement... »

C'est exact, c'est la deuxième réponse ; la femme aura donc souvent à pardonner. L'homme aussi mais la réalité montre que c'est sensiblement moins fréquent dans ce domaine. Que dit l'Eglise : que l'adultère est un péché grave, qui figure dans le décalogue ; *il blesse le signe de l'alliance qu'est le lien matrimonial* (dimension prophétique du mariage), *lèse le droit de l'autre conjoint* (à qui il dérobe ce qu'il lui avait donné) et d'autres aspects (CEC n° 2381). Celui qui commet l'adultère se coupe de Dieu et compromet son salut. Sauf que...

Sauf qu'il y a précisément la *femme adultère*, à qui le Christ rend sa dignité – avec la recommandation : *ne pêche plus*. Le vrai scandale de l'Eglise est peut-être celui-ci : le pire pécheur peut bien retomber d'innombrables fois, il sera toujours pardonné s'il revient et se repent sincèrement – ce qui exclut un calcul malsain qui empêcherait simplement tout pardon.

Conclusion

Nous remercions encore une fois Sabrina Debusquat de son inestimable étude, et l'incitons à approfondir elle-même le développement concernant l'Eglise à la source des textes officiels. Que certains membres de l'Eglise s'affranchissent des règles est indubitable mais il serait merveille qu'une société humaine soit uniformément composée d'anges incorruptibles. Au vu de Mt 18, la situation de ceux qui provoquent le scandale n'est guère enviable. Pour discerner ce qui est de l'ordre du péché personnel ou de l'institution, il faut s'en tenir aux textes.

Si le combat pour la purification de l'Eglise est une bonne chose, nous exhortons ceux qui en ont le pouvoir à ouvrir la même purification pour les innombrables institutions où ces scandales sont tolérés par aveuglement volontaire et une législation qui le favorise. Mais au vu des résistances à la prise en compte des problèmes évoqués ici, pourtant patents, abondamment prouvés et documentés, cela semble s'apparenter à un des travaux d'Hercule.

Association Cosette et Gavroche



Notre association Cosette et Gavroche a organisé le 12 septembre place Bellecour à Lyon un rassemblement contre l'extension de la PMA. Deux mille personnes ont pu assister à cet événement et écouter des conférenciers de talent : le philosophe Bertrand Vergely, la généticienne Alexandra Henrion-Caude, la juriste Aude Mirkovic, le professeur René Écochard, les docteurs Étienne Gaisne et André Orluc.

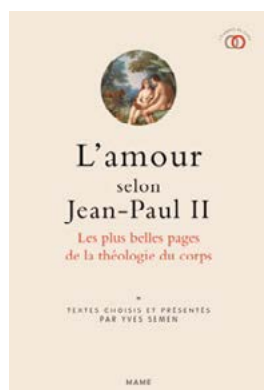
L'organisation a été onéreuse et la quête a couvert à peine la moitié des dépenses engagées. Nous faisons donc un appel à ceux qui peuvent et veulent donner à notre association. Les dons peuvent être fait en ligne en se rendant sur le site de l'association : www.cosetteetgavroche.fr

ou en envoyant un chèque libellé à l'ordre de l'association Cosette et Gavroche à l'adresse suivante :
Association Cosette et Gavroche
49 rue Mercière
69002 LYON

D'avance, merci

Docteur Raphaël Nogier
Président de l'association Cosette et Gavroche

INSTITUT DE THÉOLOGIE DU CORPS



LECTURE

La collection « L'Évangile du corps (Mame) s'enrichit d'un nouvel ouvrage depuis le 20 septembre : L'Amour selon Jean-Paul II- Les plus belles pages de la théologie du corps, textes choisis et présentés par Yves Semen .



THÉÂTRE

La pièce de théâtre de Sophie Galitzine « Le fruit de tes entrailles » sera jouée au théâtre des Maristes le lundi 9 décembre à 20h30

SESSION

Institut de théologie du corps : la session « comprendre la théologie du corps » en 10 soirée débutera à Lyon le 6 novembre 31 rue du Plat, de 20h00 à 22h30.

Il s'agit de 10 mercredi de 20h à 22h30 pour découvrir et comprendre l'enseignement lumineux de saint Jean Paul II sur l'amour humain.

Dates et inscriptions sur www.institutdetheologieducorps.org, rubrique « les formations »

Le Collège Supérieur Lyon



LE COLLÈGE SUPERIEUR

Le Collège Supérieur met en place un atelier de lecture d'éthique et de philosophie du soin animé par un psychiatre autour d'Incarnation de Michel Henry. Cette lecture à plusieurs ne suppose pas de connaissance préalable de l'auteur ni de la philosophie. Elle est une invitation à mieux penser ce qu'est la vie au milieu des enjeux actuels de bioéthique (PMA, IVG, FIV, euthanasie...).

Pour plus d'information : www.collegesuperieur.com



ÉTHIQUE ET PHILOSOPHIE DU SOIN



ATELIER DE LECTURE

MICHEL HENRY

Incarnation, une philosophie de la chair **(Seuil, 2000)**

Quelles sont nos raisons de vivre ?

Les enjeux actuels de bioéthique nous conduisent à interroger radicalement notre conception de la vie : PMA, IVG, FIV, euthanasie... Le corps vivant est-il un objet disponible pour notre usage ? L'expérience de la vie, son auto-révélation comme « chair » sensible et souffrante suffisent-elles à nous éclairer ?

De l'épreuve du toucher à celle de la chair d'autrui, Michel

Henry nous invite à mieux penser la vie, « le secret de sa pudeur originelle ».

L'atelier ne suppose pas de connaissance préalable de l'auteur. Pour la première séance, lire l'introduction.



Animé par Arthur Craplet, philosophe
et Éric Peyron, psychiatre

30 sept. 18 nov.
14 oct. 2 déc.
4 nov. 16 déc.

Les lundis
de 19h30 à 21h



Michel Henry (1922-2002) fait pendant la guerre l'expérience du « travail vivant » dans l'agriculture, puis rejoint le réseau de résistance « Périclès ». Professeur à l'Université de Montpellier, il définit l'essence de la vie comme « affectivité » (*Généalogie de la psychanalyse*, 1985). Sa critique de la rationalité (*La barbarie*, 1987) touche un large public.

NOTE DES EVÊQUES DE FRANCE SUR LA PMA

Les évêques de France ont créé un groupe de travail à ce sujet et ont rédigé une note qui soulève un certain nombre de questions qui, je le pense, peuvent alimenter votre réflexion.

Premier point :

Est-ce la volonté des adultes ou le donné de la nature qui doit avoir la priorité ?

Le problème pointé est l'arbitraire potentiel de la volonté des adultes, qui serait non plus limité mais entériné par la loi.

« Avec ce projet de loi, la volonté des adultes prime sur le réel du corps et des liens charnels. Comment sera encadrée cette «volonté» – par nature arbitraire et potentiellement fantasmatique – de telle sorte qu'une fausse égalité juridique ne masque pas une inégalité de fait ? »

Deuxième point :

La remise en cause de la distinction entre les personnes et les choses.

Si l'on est obligé d'avoir recours à l'achat de sperme pour faire droit à la demande de PMA, comment pourra-t-on éviter la remise en cause de ce principe de distinction qui est au fondement de notre vision du droit ?

« La summa divisio entre les personnes et les choses qui structure notre système juridique donne une force admirable à notre conception de la personne humaine : celle-ci n'est pas un bien et ne peut donc faire l'objet de commerce, d'échanges tarifés ou de marchandages. Or, comment la France fera-t-elle pour trouver le sperme suffisant dont la demande augmentera nécessairement si est légalisée l'ouverture de la PMA à toutes les femmes ?

Entrera-t-elle dans une attitude hypocrite : interdire la vente de sperme sur son sol et acheter du sperme à l'international, ou laisser les citoyens français s'en procurer à l'étranger en l'achetant ?

Souligné par le Conseil d'État, le « principe de gratuité » des éléments et produits du corps humain est une ligne rouge qu'il est impossible de franchir sous peine de ne plus pouvoir parler haut et fort de la pleine dignité de tout être humain et du respect qui lui est dû. »

Troisième point :

Un nouveau rôle pour la médecine.

Si l'État assigne au médecin un autre rôle que celui de soigner et accompagner les malades, n'y aura-t-il pas un conflit de devoir et un risque de rupture dans la vision même de la profession médicale ?

« Quel rôle assigner à la « médecine » au sujet de laquelle le Conseil d'État note « la transformation des attentes envers [elle] » ? Que devient-elle si elle n'est plus appelée uniquement à guérir des pathologies ou à accompagner les malades chroniques ? Sommée de réaliser les désirs de personnes non malades, jusqu'où sera-t-elle conviée à agir ? Devenus « prestataires de services », les médecins auront-ils la possibilité d'exercer réellement et librement leur responsabilité ? Quels critères objectifs permettront d'arbitrer les priorités de dépense si le critère pathologique n'est plus déterminant ? Comment faire pour que soit maintenu un critère de justice d'accès aux soins en considérant d'abord celles et ceux qui subissent une réelle pathologie tandis que d'autres, indemnes de pathologies, veulent recourir à la médecine pour leur désir ? »

Voici le lien vers la note complète :

<https://lyon.catholique.fr/wp-content/uploads/2019/07/190723-Note-projet-de-loi-bioethique-V5.pdf>